

Direction des Ressources Humaines Pôle GPEC

Formation - Recrutement - Mobilité

PROFIL DE POSTE



Située à 2,5 km de la porte d'Orléans et desservie par la ligne B du RER, Cachan est l'une des communes les plus attractives de la région francilienne. Ses 31 000 habitants bénéficient d'un cadre de vie préservé, d'une vie associative et culturelle très riche, d'équipements publics de qualité et d'une situation privilégiée, au cœur du Grand Paris. Par ailleurs, elle mène de grands projets qui vont accroître son rayonnement tels que le nouveau Campus étudiants, l'écoquartier de la gare ou encore l'arrivée de la future ligne 15 du Grand Paris express. Le mandat 2020-2026 porte ainsi l'ambition d'une ville innovante, participative, écologique, proche des besoins de ses habitants, fière de son histoire et tournée vers son avenir. Cachan est labellisée «Ville 4ème fleur» et « Ville internet 5 @ ».

I - IDENTIFICATION DU POSTE

Libelle du poste : Psychologue – temps non complet (F/H)

Direction - Service : DDS - Centre Médico-social

Catégorie : A

Cadre d'emplois : Psychologue

II - DESCRIPTIF DU POSTE

A / MISSIONS

Ce poste est créé dans le cadre de la mesure 31 du Ségur de la santé, encadrant la mise en place de psychologue au sein de centre de santé (Art. L6323-1 du CSP) notamment les centres pluri professionnels, dont fait partie le CMS de Cachan.

Le nombre estimatif de patients pris en charge dans le cadre de ce dispositif sur une année est de 139 (139 bilans et 1111 séances). Cf. Cahier des charges ARS en annexe de la fiche de poste.

B/ FONCTIONS ET ACTIVITES

Parcours pour les patients à partir de 18 ans :

Le dispositif s'adresse aux patients en souffrance psychique et/ou troubles psychiatriques mineurs.

Le médecin traitant adresse le patient au psychologue, pour un entretien initial d'évaluation puis 1 à 10 séances de prise en charge psychologique puis, si nécessaire, de 1 à 10 séances de psychothérapie spécifique.

A l'issue des séances de prise en charge psychologique, un nouveau bilan est réalisé et discuté avec le médecin traitant, pouvant aboutir à l'absence de suite à donner ou la proposition d'une psychothérapie spécifique auprès d'un autre professionnel.

Parcours pour les patients de 3 à 17 ans inclus :

Le dispositif s'adresse aux patients présentant des modifications explicites du comportement et/ou du fonctionnement intérieur, suscitant l'inquiétude de l'entourage (famille, milieu scolaire, médecin généraliste, pédiatre, PMI...etc).

Le médecin adresse le patient au psychologue, pour un entretien initial d'évaluation, puis 1 à 5 séances avec le psychologue. Au plus tard après ces 5 premières séances, une consultation avec le médecin adresseur est prévue afin d'évaluer l'évolution de la symptomatologie. Lors de cette consultation, le bilan réalisé peut aboutir à la proposition de 1 à 5 séances supplémentaires avec le psychologue.

Contexte commun et cadre contractuel d'activité (ARS)

Le dispositif prévoit un parcours de soins organisé et coordonné entre le médecin et le psychologue.

Le psychologue respecte le libre choix de la personne et sa faculté d'arrêter à tout moment sa prise en charge.

Le psychologue transmet le compte-rendu de bilans d'intervention et le compte-rendu de fin de prise en charge qu'il réalise au médecin traitant. Le psychologue remet une note de fin de prise en charge aux patients.

Part organisationnelle

Organisation de la consultation

Suivi des demandes

Production de bilan, suivi des indicateurs d'activité

III - COMPETENCES ET APTITUDES REQUISES

SAVOIR	Formation de type intégrative si possible Etre titulaire du diplôme de psychologue clinicien, certificat ou titre de formation de psychologue Pouvoir fournir les justificatifs permettant d'exercer à ce titre, à savoir : avoir une licence mention " psychologie " ET master mention " psychologie " comprenant un mémoire de recherche et un stage professionnel; ET être inscrit au répertoire ADELI, ainsi qu'à la Délégation territoriale départementale (DTD) du département du lieu, et subséquemment avoir une attestation mentionnant, entre autre, un numéro d'enregistrement (circulaire DHOS/DREES/2002/143 du 21 mars 2003 relative à l'enregistrement des diplômes de psychologues au niveau départemental) Avoir une expérience d'au moins 3 ans
SAVOIR - FAIRE	Bilan initial et final Thérapies courtes dont -TCC, Thérapies Interpersonnelles, EMDR, thérapie ACT -Méthode type hypnose, psychodynamique, relaxation / méditation
APTITUDE / QUALITE	Respect de la confidentialité Empathie, intelligence relationnelle, adaptation à la situation et à la personne et à son profil de réaction à la thérapie Observation et déduction analytique. Organisation des consultations

IV - POSITION DANS L'ORGANISATION

Positionnement hiérarchique :	N+1 : Directeur Administratif du CMS
	N+2 : Médecin Directeur du CMS
Relations internes :	Concertation avec les médecins et paramédicaux
	Animation de réunions de concertation dédiées
Relations externes :	Réseau de recrutement
	Réseau d'adressage, dont CMP

V - CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS / ENVIRONNEMENT DU POSTE

Lieu de travail :	Centre Médico-Social Georges Grün
Temps de travail :	Mi-temps
Horaire de travail :	
Particularités ou contraintes	Dispositif dans le cadre d'un conventionnement ARS
du poste :	

Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à : drh-recrutement@ville-cachan.fr